



Vues
personnalisées

DÉPÊCHE - Lundi 07 mai 2018 - 19:10

Favoris

La Fnehad salue la diffusion de recommandations pour développer l'activité transfusionnelle en HAD

Calendrier

Alertes

Mots-clés : #établissements de santé #ARS #héματο #vigilance #fédérations pro #transfusion

Aide

#HAD #ministère-santé #sociétés savantes #soins à domicile #qualité-sécurité des soins

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Contactez-
nous

Mon
profil

PARIS, 7 mai 2018 (APMnews) - La Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (Fnehad) salue la publication de 18 recommandations pour développer en hospitalisation à domicile (HAD) l'activité transfusionnelle, a-t-elle déclaré dans un communiqué commun avec trois organisations spécialistes de la transfusion sanguine et de l'hémovigilance.

La Société française de transfusion sanguine (SFTS) et la Société française de vigilance et de thérapeutique transfusionnelle (SFVTT), en lien avec la Conférence nationale des coordonnateurs régionaux d'hémovigilance (CNCRH), ont émis 18 recommandations professionnelles "pour permettre à un plus grand nombre de malades de bénéficier de transfusions à leur domicile", écrivent les quatre organisations. Elles "saluent la publication de ces recommandations, fruit de plus d'un an de travail".

Déjà possible dans le cadre d'une HAD, "la transfusion sanguine à domicile représente pourtant en 2017 moins de 0,1% de l'activité d'HAD, soit environ 1.500 patients dans l'année", expliquent-elles. "Les freins au développement de cette activité sont connus: une activité sous-financée et le besoin de recommandations professionnelles précisant le cadre d'intervention à domicile".

Elles soulignent que la revalorisation des tarifs de la transfusion sanguine annoncée par la ministre des solidarités et de la santé, "en décembre 2017, lors des universités d'hiver de l'HAD" organisées par la Fnehad, "est effective depuis le 1er mars 2018".

Après cette revalorisation de l'indice de pondération du MP18" dans le guide méthodologique de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), "il manquait des recommandations professionnelles", a expliqué lundi à APMnews le Dr Mickaël Benzaqui, conseiller médical à la Fnehad, précisant qu'actuellement, l'activité transfusionnelle en HAD "se concentre sur cinq établissements qui réalisent 55% de l'activité".

Vues

personnalisés Les acteurs du secteur se référant actuellement "aux mêmes textes

Favoris

réglementaires que l'hospitalisation conventionnelle", il s'agissait de les sécuriser en demandant aux sociétés savantes de produire des recommandations scientifiques et professionnelles sur les transfusions programmées de globules

Évaluation

rouges. Avec cette première étape, "la balle est dans le camp" des acteurs de l'activité transfusionnelle et de l'HAD, a-t-il souligné, une évaluation de ces recommandations et de leur appropriation étant prévue dans un an. Seulement

Alertes

ensuite pourrait intervenir, éventuellement, une saisine de la Haute autorité de santé (HAS).

Aide

Pour produire ces recommandations, la SFTS, sollicitée sur le sujet par la Fnehad, avait constitué un groupe de travail composé de représentants de la SFTS, de la SFVTT, de la CNCRH et dans lequel est intervenu Mickaël Benzaqui. Ces travaux

Contactez-nous

se sont inscrits dans la continuité de ceux menés à partir de 2008 par les membres du groupe RDQ (recherche et démarche qualité) de la SFTS et se sont appuyés sur les résultats d'une enquête réalisée par la CNCRH en 2012.

Mon

profil

Dans le "document cadre" daté du 20 avril de la SFTS et de la SFVTT, les 18 recommandations portent ainsi sur les "critères d'inclusion et d'exclusion" et sur "la définition des rôles et des responsabilités des différents intervenants" (la formation et l'habilitation des personnels concernés, l'encadrement médical, les patients et les proches, la structure de délivrance de produits sanguins labiles, le transporteur, le personnel infirmier, la gestion des déchets, la gestion de la traçabilité...").

Dans leur communiqué, les organisations soulignent que les recommandations précisent par exemple qu'"un médecin reste joignable pour intervenir à tout moment de la prise en charge (recommandations 4, 8 et 13)" et que "les professionnels médicaux et paramédicaux susceptibles d'être impliqués dans la thérapeutique transfusionnelle sont formés et habilités par l'établissement d'HAD (recommandation n°2)".

Au-delà, "les établissements d'HAD pourront également compter sur la mobilisation des médecins correspondants régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle (CRHST) au sein des ARS [agences régionales de santé] pour initier ou relancer la transfusion de patients à leur domicile, en lien avec l'ensemble des partenaires de la filière transfusionnelle en région", ajoute le communiqué.